

"A partir du 1er janvier Tarif douanier Benelux" dans Luxemburger Wort (23 décembre 1947)

Légende: Le 23 décembre 1947, le quotidien Luxemburger Wort cite l'expérience économique et douanière du Benelux comme un exemple et un laboratoire de l'Europe unie.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 23.12.1947, n° 357; 100e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Ab 1. Januar Benelux-Zolltarif", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/a_partir_du_1er_janvier_tarif_douanier_benelux_dans_luxemburger_wort_23_decembre_1947-fr-04f53b68-ddde-498d-bcda-63c02c65abd8.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Tarif douanier Benelux à partir du 1^{er} janvier

Le tarif douanier du Benelux entre en vigueur le 1^{er} janvier 1948. Il s'agira pour notre économie – même si pour l'instant les controverses politiques se poursuivent – d'un événement d'une importance fondamentale. À partir de cette date, les échanges de marchandises entre les trois pays contractants (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) ne seront plus soumis à dédouanement. De plus, en ce qui concerne les biens importés dans l'union douanière à partir de pays tiers, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg se sont mis d'accord pour harmoniser leurs tarifs douaniers respectifs. Les difficultés apparues lors des négociations ont pu être, du moins pour la plupart, éliminées en dernière minute grâce à un compromis entre les partenaires, lequel prévoit de réduire les taux de taxation sur un certain nombre de produits, voire de renoncer complètement à les taxer pour une durée d'un an.

[...]

Nous aimerions toutefois souligner – sans vouloir intervenir dans le débat politique sur le Benelux – que les grands projets, qu'il s'agisse de politique, d'économie ou de toute autre réalisation humaine que ce soit, ne peuvent aboutir que si tous les participants acceptent de sacrifier une part mesurée de leurs intérêts exclusifs, qui peuvent être tout à fait justifiés, pour la cause commune. Depuis des années, on entend gémir sur tous les tons que la grande maladie de l'Europe est son déchirement économique. Dans son mémorable discours du 5 juin dernier à l'université de Harvard – le plus important événement de l'année comme l'a fait remarquer un commentateur de la BBC ces derniers jours, le secrétaire d'État américain, Georges C. Marshall, a donné trois postulats aux pays européens pour qu'ils réussissent à dépasser cette crise économique de même que ses conséquences politiques: augmentation des productions, stabilisation des finances et coopération entre les différents États européens. Depuis lors, il semble que Marshall a surtout mis l'accent sur le point relatif à la collaboration. Les pays du Benelux n'ont toutefois pas attendu les recommandations de Marshall pour se lancer dans un premier essai d'une coopération rapprochée. Celle-ci a déjà été définie dans ses grands traits par nos ministres à Londres, alors que l'Europe était encore en guerre. Ce projet semblait tellement loin de la réalité sanglante qu'il ne restait chez la majorité des gens guère de place ni de temps pour réfléchir à l'organisation future de l'Europe. Cela rappelait un peu l'époque où, à Rome, le Sénat débattait tranquillement de la vente d'un champ de blé alors que les Gaulois étaient en train d'assiéger la ville.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg n'ont pas attendu le discours du ministre des Affaires étrangères américain à Harvard pour apporter leur contribution au rétablissement de l'Europe. Combien de fois ont-ils pu constater que le Benelux est cité en exemple? Les pays scandinaves veulent ainsi suivre les mêmes traces, et un peu partout on envisage sérieusement la mise en place d'accords douaniers bilatéraux. Une des plus belles preuves de reconnaissance est venue, pas plus tard que dimanche dernier, du ministre français des Affaires étrangères, Georges Bidault, qui déclarait à Bruxelles: «Depuis juillet 1914, le règne du passeport s'est ouvert: les personnes et les marchandises rencontrent depuis lors les plus grandes difficultés à traverser les frontières. Je ne crois pas, malgré tout, que le mal soit irréparable. Et je suis heureux, à ce propos, de pouvoir citer, à Bruxelles même, en modèle et en exemple, cette initiative remarquable qui a enrichi le vocabulaire international d'un nouveau terme. Le Benelux représente maintenant une grande puissance économique, en même temps qu'un symbole que j'admire et dont nous voulons nous inspirer dans les négociations que nous avons entamées pour la constitution d'une union douanière franco-italienne.»

Un symbole que j'admire! Si déjà une personne de l'envergure de Georges Bidault s'exprime en de tels termes, alors nous pourrons nous consoler des douleurs de l'accouchement, certes inévitables, dont même le Benelux ne sera pas épargné. Car nous n'essayons en aucun cas de nous mentir sur les difficultés qui vont fatalement en résulter. Cependant, nous les mesurons à l'envergure des réalisations à court ou à long terme et à la grandeur de l'idée européenne, cause au service de laquelle le Benelux se tient depuis le début. Et cela offre une chance, quoique modeste, à la paix.